

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°4 Décret modifiant celui du 1° avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies (arrêté de promulgation du 7 janvier 1937)

n°4

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 janvier 1937

Numéro JO  
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro  
1 janvier 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 25 novembre 1936 modifiant celui du 1° avril 1921, portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 9 décembre 1936;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 23 novembre 1936 susvisé, modifiant celui du 1° avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet